

**CONFÉRENCE DE PRESSE
20 SEPTEMBRE 2023**

DOSSIER DE PRESSE

SNESUP FSU

RENTRÉE 2023 : IL N'Y AURA PAS DE MIRACLE...

Miracle (définition) :

« Fait extraordinaire où l'on croit reconnaître une intervention divine. »

La ministre Sylvie Retailleau l'a affirmé sans sourcilier devant les présidents et présidentes d'université le 30 août à propos du budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « *Il n'y aura pas de miracle.* » Ainsi, concernant les mesures annoncées, telles que la revalorisation (même ridicule) de nos rémunérations et des bourses étudiantes, l'investissement indispensable concernant la rénovation thermique des bâtis universitaires, ou encore la trajectoire budgétaire de la loi de programmation de la recherche, aucun financement n'est prévu en totalité dans le projet de budget en cours. Aucun plan pluriannuel de recrutement de personnels titulaires non plus, quand pourtant la courbe de l'emploi contractuel ne cesse de monter et, avec elle, celle de la précarité. L'université a pourtant un besoin urgent de recruter, et ce de façon pérenne !

La solution avancée ? Des efforts et encore des efforts de la part des établissements, dont la plupart sont déjà exsangues, et une mise à contribution de leurs fonds de roulement quand France Universités annonce pourtant que le GVT cumulé constitue par exemple un manque à gagner de près de 1 milliard d'euros depuis le passage aux RCE et que certains établissements sont dans le « rouge » depuis plusieurs années...

Quel projet notre ministère porte-t-il pour l'ESR public quand de telles annonces sont faites devant

la communauté ? Quels arbitrages budgétaires défendra-t-il dans le cadre du projet de loi de finances qui sera discuté dans les jours à venir ?

Que le ministère et le gouvernement se le disent, si l'ESR continue à fonctionner, ce n'est pas du fait d'une intervention divine, mais bel et bien grâce aux efforts au-delà de l'acceptable consentis par l'ensemble du personnel de l'ESR, titulaire et contractuel. Parce que ce sont chaque jour de véritables tours de force qui sont réalisés.

Comment peut-on imaginer que nous puissions, une nouvelle fois, tenir tous les bouts jusqu'à la fin de l'année universitaire quand nous marchons déjà sur la corde raide dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis de trop nombreuses années ?

Le retard engrangé en recherche vis-à-vis de nos collègues étrangers ne se rattrapera que plus difficilement encore si l'on retarde l'investissement, de même que le manque d'une formation ambitieuse pour la jeunesse aura un impact social dont l'effet ne pourra être jugulé.

L'ESR public n'a aucun besoin d'un miracle (encore faudrait-il y croire) ou de discours ambivalent mais d'actes forts, portés au plus haut niveau pour la jeunesse, pour la recherche et pour l'ensemble de la société. ■

SOMMAIRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : « DOMAINE RÉSERVÉ » DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ?	3
PARCOURSUP, MON MASTER : UN DÉFICIT DE PLACES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC	4
RAPPORT GILLET	5
SITUATION DES PERSONNELS	6
FORMATION DES ENSEIGNANT·ES	8
PLF 2024 : UN SOUS-INVESTISSEMENT CULPABILISATEUR	9

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : « DOMAINE RÉSERVÉ » DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ?

A lors que les conditions de rentrée sont particulièrement difficiles tant pour les personnels que pour des étudiant·es frappé·es par une pauvreté croissante, le président de la République s'est lancé dans une intervention à charge contre l'université et ses personnels très mal vécue par la communauté. Usant de provocations, de mensonges et d'amalgames méprisants, il a confirmé son projet éducatif étriqué dans lequel l'université est reléguée à un rôle subalterne, au service exclusif des besoins économiques. Ce discours révèle le projet politique cynique du gouvernement pour la jeunesse alors que celle-ci, et le pays tout entier, a besoin d'une élévation du niveau de formation et d'une relance urgente de la démocratisation.

Le président a réussi l'exploit de concentrer en une seule intervention toutes les idées reçues (qu'il contribue de fait à colporter) sur le service public de l'ESR. Attaques des formations qui ne seraient pas suffisamment professionnalisantes, trop longues et ouvertes juste pour offrir des heures à des collègues désœuvrés, retour à l'augmentation et à la modulation des droits d'inscription (pour éviter de proposer des formations gratuites aux enfants de milliardaires !), remise en cause de la démocratisation qui serait, selon lui, une hypocrisie... Et d'ajouter qu'il n'y aurait aucun problème de moyens pour l'ESR, juste une mauvaise gestion et un « *gâchis collectif* » !

De tels propos, insultants, méprisants et surtout mensongers, sont inacceptables venant de la plus haute autorité de notre pays. Non, nos universités ne sont pas assises sur des magots qu'elles garderaient précieusement. La cécité du gouvernement sur le sujet est plus qu'alarmante d'autant plus qu'elle se double d'une remise en cause du rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du projet éducatif de la jeunesse française.

LA RÉALITÉ BIEN LOIN DES PROPOS PRÉSIDENTIELS

Loin des propos d'E. Macron, la situation est de plus en plus tendue et, pour le SNESUP-FSU, c'est bien un problème de moyens ! Au minimum, avec l'inflation, il manque aujourd'hui 4,2 milliards d'euros à l'ESR, notamment pour recruter 12 000 agent·es, soit cinq à six universités de taille moyenne, et accueillir les bacheliers et bachelières qui le souhaitent dans de bonnes conditions pour les amener vers la réussite. Il manque 400 millions d'euros juste pour pouvoir assumer les augmentations salariales dérisoires décidées

par l'État l'année dernière. Aucune augmentation indiciaire n'est prévue pour 2024 et les primes versées en lieu et place de celle-ci restent profondément insuffisantes, inégalitaires et ne cessent de diviser les personnels confrontés à une précarisation croissante.

Du point de vue des formations, alors que la rentrée s'est quasiment effectuée dans la majorité des sites universitaires, les remontées commencent à nous parvenir sur l'état de tension dans certaines composantes, notamment en Staps, dans les IUT et en informatique (Paris 13 : TD en informatique à 55 et TP à 30 ; IUT Nantes : les 3^{es} années de BUT n'ont que la moitié des enseignements assurée, par manque d'enseignant·es...). Les taux d'encadrement restent insuffisants et le nombre d'heures réalisées par des vacataires et contractuel·les ne cesse de croître.

Par ailleurs, la non-hiérarchisation des vœux des étudiant·es sur les plates-formes d'inscription a produit à la fois une surcharge de travail, qui plus est inutile, et une insuffisance de nombre d'étudiant·es classé·es sur liste complémentaire. Tout l'été, des responsables administratifs et de diplômes ont dû assurer une veille, et encore des étudiant·es qui n'ont pas de réponse et qui restent dans l'incertitude quant à l'année à venir.

Faut-il ajouter qu'avec la pénurie de logements étudiants et l'explosion des loyers du locatif, le nombre d'étudiant·es sans logement atteint un niveau très inquiétant et la pauvreté étudiante est une nouvelle fois rendue visible sans que le gouvernement ne s'en empare ?

UNE PERCÉE DES FORMATIONS PRIVÉES FINANCÉE PAR DE L'ARGENT PUBLIC

Parallèlement à cette situation préoccupante, l'enseignement supérieur privé (ESP) continue sa percée. Au cours de la décennie 2010-2020, l'augmentation de 600 000 étudiant·es postbaccalauréat a été absorbée pour près de la moitié par le privé, et les effectifs des étudiant·es inscrit·es en école de commerce ont crû en 2022-2023 de 2,4 %. Si, pour la première fois depuis quinze ans, l'effectif des inscrit·es dans l'enseignement supérieur baisse de 1,5 %, il baisse de 3,4 % à l'université, mais il augmente de 3,3 % dans les établissements privés.

L'enseignement supérieur privé représente ainsi en 2022-2023 plus du quart des effectifs de l'ESR (26,1 %). L'apprentissage, et plus généralement l'alternance, est un des leviers permettant la progression de l'ESP (80 % des places en apprentissage sur

Parcoursup sont dans l'ESP), avec 6 000 euros par contrat la première année depuis cette année. L'argent public finance ainsi en grande partie l'ESP avec plus de 2 milliards d'euros de subventions indirectes qui lui sont accordées rien que pour les deux premières années postbaccalauréat.

Par ailleurs, les subventions directes de l'État ont progressé de 20 % pour le privé, contre seulement 12 % pour les établissements publics entre 2017 et 2023.

Enfin, la vitrine Parcoursup est évidemment une aubaine pour les formations privées. Ainsi 37 % des

formations sur Parcoursup sont des formations privées et plus de 50 % des places en BTS relèvent également de formations privées. De manière générale, alors que les places dans l'enseignement privé représentaient 14 % du total en 2018, elles sont désormais à 27,4 % en 2023. Et nombre de formations privées ne sont pas sur Parcoursup et arguent de cet argument pour attirer les candidats (moins de stress, moins d'incertitudes, etc.). La « labellisation » évoquée par le ministre ne résoudra rien, sauf à accentuer encore la visibilité des formations privées. ■

PARCOURSUP, MON MASTER : UN DÉFICIT DE PLACES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC

Concernant Parcoursup 2023, on constate une part croissante des places offertes dans le privé (2021 : 24 % et 2023 : 27 %) par rapport au public (2021 : 76 % et 2023 : 73 %). Notons que le privé propose 80 % des places en apprentissage grâce à un financement indirect de l'État de plus de 800 millions d'euros juste pour la première année postbac.

Seulement 55 % des candidat-es avaient reçu une proposition le 1^{er} juin. Le dernier jour de la phase principale, ils étaient encore 77 647 à attendre une proposition tandis que 32 784 autres avaient déjà démissionné de la plate-forme. Que sont devenues ces lycéen·nes ? Le 5 septembre, Emmanuel Macron, annonçait qu'à dix jours de la fin de la phase

d'admission de Parcoursup, il restait 2 309 candidats sans proposition. L'été a été très chaud et l'évaporation importante.

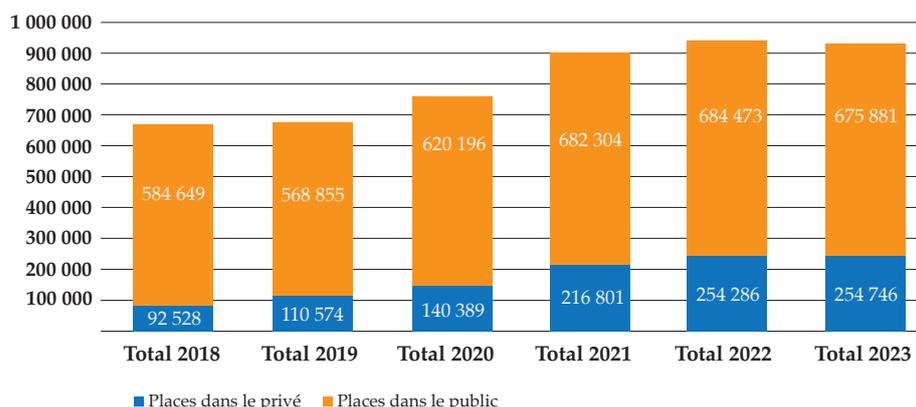
Pour ce qui est de Mon Master 2023, première année de mise en œuvre, 190 000 candidat-es étaient inscrit-es pour 212 093 places ouvertes. De nombreux bugs ont dû être corrigés. Si le ministère a reporté ces responsabilités aux établissements et aux responsables de formation au motif qu'ils n'auraient pas bien utilisé la plate-forme, force est de constater que ces « erreurs humaines » sont en grande partie dues à des choix inadaptes du fait de l'impossibilité :

- pour les jurys de télécharger tous les documents des candidat-es dans un seul dossier pour les traiter ensemble ;

- pour les candidat-es d'exprimer leurs préférences parmi les multiples parcours des mentions, ce qui a entraîné une explosion des candidatures et donc une surcharge de travail des collègues.

Le 11 juillet, seul-es 145 511 étudiant-es avaient reçu une proposition, et à l'issue de la phase d'affectation, tous les masters n'avaient pas atteint leur capacité d'accueil. Pourtant, des milliers d'étudiant-es restaient sans proposition. Face à cet échec, les universités ont dû rouvrir une session sur eCandidat afin de compléter les formations qui avaient épuisé leurs listes complé-

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES DÉCLARÉES DANS PARCOURSUP ENTRE 2018 ET 2023 DANS LE PUBLIC ET LE PRIVÉ



mentaires. De quoi « occuper » les responsables des formations durant l'été et maintenir dans l'attente les étudiant-es, qui devront encore trouver un logement une fois leur affectation connue. Fin août, il restait encore 27 000 candidat-es sans proposition et 14 % d'entre eux ne pourront connaître leur affectation que courant septembre.

Le SNESUP-FSU continue d'affirmer que ces plates-formes n'ont d'autre motif que celui de masquer la pénurie de moyens dans l'ESR (postes, équipements, locaux...). Elles ouvrent également grand la porte aux formations privées. Dans la situation actuelle, le SNESUP-FSU soutient que l'affectation serait plus rapide et la satisfaction des candidat-es plus assurée, si la hiérarchisation était mise en place dès la phase des vœux. ■

APPRENTISSAGE

Le 23 juin 2022, la Cour des comptes publiait un rapport qui tirait la sonnette d'alarme sur le financement des formations en alternance en France. En 2021, avec 800 000 contrats signés, le coût des aides aux employeurs s'élevait à plus de 5 186 millions d'euros¹ dont 4 milliards accordés par l'État aux formations privées, pour moitié en prébac et moitié en postbac. Sous l'effet de ces aides, entre 2017 et 2022, le nombre de contrats signés est passé de 305 000 à 837 000 et il pourrait atteindre 1 million en 2023². Le SNESUP-FSU considère que l'apprentissage doit rester une approche pédagogique parmi d'autres et ne doit pas servir de variable d'ajustement pour la soutenabilité des formations.

1. Cours des comptes, « La formation en alternance. Une voie en plein essor, un financement définir », Rapport public thématique, juin 2022 : www.ccomptes.fr/fr/documents/60318.

2. Thomas Engrand, « Inquiétudes autour du financement de l'apprentissage », *Le Figaro* du 9 août 2023 : www.lefigaro.fr/social/inquietudes-autour-du-financement-de-l-apprentissage-20230809.

RAPPORT GILLET

En décembre 2022, Sylvie Retailleau confiait à Philippe Gillet la mission de produire un rapport et des propositions concernant l'organisation de la recherche en France. Les préconisations contenues dans le document vont dans le sens d'une centralisation et d'un contrôle renforcé, auxquels s'ajoutent des sanctions financières collectives et individuelles.

- La volonté de concentration du pilotage se révèle notamment dans la transformation des ONR en agences de programme ; la déconnexion des acteurs de la production scientifique qui l'accompagne fait craindre une perte de diversité de la recherche, dans ses objets, ses méthodes, ses disciplines.

- Le rapport repose sur l'extension du modèle des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), qui alloue des subsides mais peut les reprendre ; les indicateurs fournissent ici les instruments de l'éventuelle sanction financière si les résultats espérés et la « performance » ne sont pas au rendez-vous, alors que les unités de recherche manquent cruellement de moyens récurrents.

- Le renforcement considérable du rôle de l'ANR, en augmentant ses crédits et en lui confiant la gestion des programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) et des appels à projets (AAP) spécifiques, aboutit à l'aggravation du financement par projet pourtant critiqué dans le rapport.

- L'évaluation est confiée au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), qui voit son rôle sensiblement renforcé alors que cette instance, par ses pratiques, s'est surtout avérée être une courroie de transmission zélée des attentes de l'exécutif national.

- Cette illustration d'un processus accru de pilotage autoritaire par le sommet de l'ESR atteint son acmé avec la création de la fonction de haut-conseiller à la science auprès du président de la République ou du Premier ministre, en lien avec le ministère de l'ESR.

En matière financière, le rapport propose une réponse sous forme d'approche « paramétrique ».

- Le cœur du système est représenté par la mise au goût du jour de l'injuste modulation des services des enseignant-es-chercheur-es (EC) ; l'enseignement devient une sanction, l'alourdissement des services un objectif, alors que l'inverse devrait être préconisé afin d'augmenter le temps des EC passé à chercher.

- Pour les chercheurs, ils se verraient imposer une part d'enseignement dans leurs obligations de service.

- Les professeur-es agrégé-es (PRAG) pourraient être rattaché-es à une unité de recherche. Le renforcement du potentiel scientifique se ferait gratuitement par l'ajout d'un service de recherche pour des enseignant-es déjà lourdement pénalisé-es par un quota d'enseignement trop lourd. Une mesure, pourtant simple, de transformation de postes permettant le passage à un corps d'EC n'est jamais envisagée ; elle serait un moyen rapide d'augmentation du potentiel scientifique de l'ESR.

Finalement, le contenu du rapport Gillet illustre la conception inféodée de la recherche en rupture avec la collégialité, qui fonde pourtant la réalité de la production scientifique. Il aboutit à des propositions visant à aggraver la dérive autoritaire et managériale de l'organisation de l'ESR. ■

SITUATION DES PERSONNELS

Depuis la mise en place des décrets issus de la loi de programmation de la recherche (LPR) et l'émergence d'établissements expérimentaux, les statuts nationaux des personnels sont de plus en plus remis en cause au niveau local comme au niveau national.

CPJ/REPYRAMIDAGE

Tout d'abord, le SNESUP-FSU, qui avait dénoncé la création des chaires de professeur junior (CPJ), qui dynamisent le statut général de la fonction publique, et porté un recours devant le Conseil d'État, voit ses craintes se réaliser. Loin d'être un outil permettant de lutter contre la ségrégation des corps dont sont victimes les femmes enseignantes-chercheuses (EC), ce qui est, rappelons-le, la principale cause de l'écart de rémunération femmes-hommes chez les enseignant-es-chercheur-ses¹, les CPJ ne font qu'aggraver les différences entre disciplines et entre les femmes et les hommes : près de trois quarts des CPJ le sont dans des disciplines scientifiques et 75 % des lauréats sont des hommes². De plus, alors que ces chaires ont été créées dans le but de redonner de l'attractivité, force est de constater que plus de 20 % des CPJ sont republiées cette année faute d'avoir été pourvues en 2022 et que le nombre de candidatures par CPJ reste dérisoire par rapport aux postes d'EC titulaire : 5,5 candidatures par CPJ contre 31,5 par poste de maître de conférences (MCF) pour la session 2023³. Le SNESUP-FSU demande que les postes prévus à l'ouverture sous la forme de CPJ soient convertis en postes d'EC titulaires, le vivier de candidat-es n'étant plus à démontrer.

Autre nouveauté issue de la LPR, le repyramidage pour les sessions 2021 et 2022 s'est terminé en décembre 2022 et la session 2023 est actuellement en cours avec, en cette rentrée, les réunions des commissions de promotions et les auditions des candidat-es. Si l'on peut se satisfaire que 52 % des promotions lors des deux premières sessions ait été accordées à des femmes, alors que ces dernières représentent 45 % des MCF et 44 % des demandes de promotions, le rythme et le nombre de promotions s'avèrent trop faible pour corriger la ségrégation de corps dont sont victimes les femmes enseignantes-chercheuses. Le SNESUP-FSU fera également preuve de vigilance lors de cette session 2023 et des prochaines sessions, notamment au niveau de la répartition entre disciplines et alors que

5 % des promotions n'ont pas été pourvues lors des deux premières sessions, les chefs d'établissement estimant de leur propre chef que les candidat-es ne remplissaient pas les critères pour être promu-es professeur-e des universités (PU).

BAISSE DES PROMOTIONS, LE DÉCLASSEMENT SE POURSUIT

Ce choix n'est pas sans rappeler le choix que font certains établissements de ne pas utiliser toutes leurs possibilités de changement de grade. En 2022, le taux de promotions effectif à la hors-classe pour les MCF est d'à peu près 18 % au lieu de 20 %, soit environ 200 collègues qui n'ont pas été promu-es alors qu'ils/elles auraient dû l'être. Pire encore, à l'heure où le ministère de l'Éducation nationale a annoncé une augmentation du taux de passage à la hors-classe et la fin du contingentement de la classe exceptionnelle pour les enseignant-es du scolaire, le ministère de l'Enseignement supérieur a décidé, lui, de baisser le taux de promotion pour les MCF à 15 % pour cette campagne, puis à 12,5 % et 10 % pour 2025. Nous sommes bien loin de la revalorisation historique de la LPR vantée encore une fois par la ministre. Cette baisse est d'autant moins compréhensible que le corps des MCF est le seul corps d'enseignant-es du supérieur à avoir plus de 60 % de ses agent-es dans le premier grade et que plus de 50 % des collègues MCF de classe normale sont promouvables⁴. Le SNESUP-FSU demande un taux minimal de promotion de 20 % pour tous les grades d'EC, ainsi que la suppression du contingentement de l'échelon exceptionnel des MCF et la fusion des grades PRCE1 et PRCE2 des PU.

MOBILISATION DES E2D ET « RAS-LE-BOL » GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE

En cette rentrée, les enseignant-es de statut second degré (E2D) affecté-es dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), appuyé-es par leurs collègues enseignant-es-chercheur-ses de plusieurs UFR Staps et d'IUT (Nantes, Bobigny, Brest, Créteil, Rouen, Tarbes, Annecy, Grenoble...), et par d'autres composantes des universités, poursuivent les mobilisations pour dénoncer l'injustice du non-alignement de la prime d'enseignement supérieur (PES) avec celle dite « C1 » du Ripéc (régime indemnitaire des EC). Cette différenciation de la PES, alignée jusqu'en 2019 sur la prime d'enseignement supérieur et de recherche (PRES) des

enseignant-es-chercheur-ses, a suscité une profonde colère chez ces collègues qui subissent comme tous les personnels de l'ESR à l'université une augmentation de leur charge de travail (responsabilités pédagogiques et administratives, heures complémentaires sous-payées, etc.).

Si, dans son discours de rentrée, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a fait quelques annonces, notamment concernant la réévaluation à 4 200 euros en 2027 de la prime d'enseignement supérieur des E2D, celles-ci restent loin du compte et noyées parmi d'autres annonces, budgétaires notamment, particulièrement inquiétantes.

Ce mouvement témoigne du « ras-le-bol » général dans l'université française lié au sous-investissement chronique et profond du pays pour sa jeunesse. Le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU appellent à élargir la mobilisation, à multiplier, rejoindre et soutenir les collectifs mobilisés dans les universités et à créer les conditions pour construire une journée d'actions sur la base de l'ensemble de nos revendications ce jeudi 21 septembre⁵.

AGENTS NON TITULAIRES

La situation des non-titulaires demeure une préoccupation centrale pour le SNESUP-FSU, alors que la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche augmente.

À la suite de la LPR, 477 nouveaux contrats doctoraux sont mis en place en cette rentrée 2023. Cette augmentation est insuffisante face aux besoins,

laissant de nombreux et nombreuses jeunes chercheur-ses dans la précarité, obligé-es de s'engager dans un projet de thèse sans financement, inégalement selon les disciplines (plus de la moitié des thèses en SHS ne sont pas financées). Le SNESUP-FSU revendique l'allongement de droit des contrats doctoraux à quatre ans et une entrée dans la carrière plus simple et lisible menant vers un recrutement transparent et équitable.

La situation des jeunes chercheur-ses continue de se dégrader en même temps que le nombre de doctorant-es chute dangereusement : ainsi, la rémunération des demi-ATER se trouve maintenant en dessous du smic. Le SNESUP-FSU plaide pour une simplification des voies de recrutement des ATER, une meilleure rémunération, et pour des modalités de service équivalentes à celles des titulaires (TD = TP), pour améliorer les conditions de recherche, de travail et de vie des jeunes chercheur-ses.

Le SNESUP-FSU continue de dénoncer la situation actuelle des vacataires, qui permet encore dans l'enseignement supérieur un paiement à la tâche. Il demande la requalification des emplois de vacataires en CDD de droit public, avec toutes les garanties sociales associées. Le SNESUP-FSU appelle au respect de la loi sur la mensualisation des vacataires, qui n'est appliquée intégralement par aucune université. Il revendique une revalorisation de l'heure de vacation et de l'heure complémentaire, payées actuellement en dessous du smic horaire, à 125 % de l'heure titulaire moyenne, soit 125 euros brut. ■

1. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/note-dgrh-n-10-novembre-2021-les-carts-de-r-mun-ration-entre-les-femmes-et-les-hommes-enseignants-chercheurs-universitaires-15352.pdf.
2. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-07/enseignants-contractuels-2022-note-dgrh-n-4-mai-2023-28628.pdf.
3. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-08/bilan-provisoire-recrutement-2023-28908.pdf.
4. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-07/panorama-2021-28685.pdf.
5. www.snesup.fr/article/le-service-public-de-lenseignement-superieur-et-de-la-recherche-esr-violemment-attaque-mobilisons-nous-appel-de-la-commission-administrative-du-snesup-fsu-du-14-septembre-2023-lettre-flash-ndeg78.

FORMATION DES ENSEIGNANT·ES

La formation des enseignant·es et CPE (FDE) connaît une situation critique, qui ne cesse de s'aggraver. Imposée aux personnels, étudiant·es et stagiaires, la énième « réforme » Blanquer de la FDE, mise en place à la rentrée 2021, a largement montré ses effets délétères.

EFFET SUR LES CONDITIONS D'ÉTUDES ET D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER DES ÉTUDIANT·ES

Mettre en responsabilité de classe(s), seul·es dès le début de l'année, des étudiant·es avant concours est une mauvaise idée : comme si se noyer était une manière d'apprendre à nager ! Notons que les contrats de pseudo-alternance du ministère de l'Éducation nationale (MEN) pour les étudiant·es de masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) – un tiers-temps seul·e en responsabilité de classe, plus la préparation du master et du concours – sont loin de faire le plein...

Quant aux lauréat·es des concours : leur « formation » – dix à vingt jours pour les titulaires d'un MEEF, entre 220 et 250 heures pour les autres, qui n'ont souvent jamais vu de classe – est partout insuffisante et varie selon les moyens accordés localement. Volumes de formation, place de la recherche, accompagnement de stage, modalités d'évaluation sont autant de variables d'ajustement quand les moyens sont insuffisants, de sorte que tout repose sur le sens professionnel des équipes et la multiplication des vacances et autres heures supplémentaires.

EFFET SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES COLLÈGUES DANS LES UNIVERSITÉS ET DANS LES INSPÉ

Partout la dégradation des conditions de travail, la dévaluation des contenus (dimension universitaire et de recherche) et la disqualification s'enracinent dans les établissements, accroissant la souffrance au travail et /ou une forme de désengagement.

EFFET – LE PLUS VISIBLE PEUT-ÊTRE – SUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Le manque de candidat·es aux concours est dorénavant flagrant. Outre le manque d'enseignant·es dans les classes en cette rentrée 2023 – il manque au moins un enseignant dans la moitié des établissements secondaires –, la perte d'attractivité se traduit par une baisse importante des effectifs en M1 MEEF dans certaines académies et pour certaines mentions.

Tous les signaux sont au rouge : pour le SNESUP-FSU, c'est un signe supplémentaire de l'urgence à rouvrir véritablement le chantier de la FDE.

AU LIEU DE CELA...

Les rectorats embauchent des contractuel·les (en trente minutes), qui doivent prendre la responsabilité de classe(s) après quelques jours de formation. C'est laisser entendre qu'une

formation de haut niveau est inutile. Pourquoi s'engager dans un master alors qu'avec une licence, voire moins, et quatre jours de « formation » (moins que dans certaines enseignes de restauration rapide), on peut « se convertir » en enseignant·e, voire « passer avant » les nouveaux et nouvelles stagiaires et/ou titulaires pour les choix d'affectation, par exemple ?

Le MEN, toujours lui, envisage maintenant une « nouvelle réforme ». Pour donner plus de moyens aux universités et permettre un suivi de qualité, du temps pour le travail d'équipe, des maquettes à la hauteur des besoins ? En finançant les études sans contrepartie de pleine responsabilité de classe avant le concours et en mettant en place des prérecrutements ? En aidant par des allocations les candidat·es aux concours ? En reconsidérant les modalités des stages pour garantir leur dimension formative au lieu d'utiliser les étudiant·es, comme les stagiaires le plus souvent à temps plein devant élèves, comme des moyens d'enseignement ? En programmant un plan pluriannuel de recrutements ? Le SNESUP-FSU y serait évidemment favorable !

Que nenni. Le projet du gouvernement, dont on ne connaît pas encore les détails, s'appuie sur la référence à des Écoles normales mythifiées. Dans le même temps, E. Macron précise que le niveau actuel de recrutement créerait de la « frustration » au motif que « certain·es de nos enseignant·es rentrent après un cursus universitaire qui est totalement disproportionné et parfois décorrélé de ce qu'ils vont faire ». Remise en cause de la dimension universitaire de la formation, actuellement à bac + 5, et totale ignorance de la réalité de la formation et des métiers de l'enseignement vont ici de pair.

Quant au ministère de l'Enseignement supérieur, en charge des universités et des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), on attend toujours qu'il prenne publiquement la mesure de la dégradation inédite de la situation et qu'il agisse en concertation avec les acteurs et actrices de la formation.

Face à l'urgence, le SNESUP-FSU réitère ses exigences :

- financement des études pour les étudiant·es qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'enseignement ;
- entrée vraiment progressive dans le métier – pas de responsabilité seul·e en classe(s) dès le début de l'année ;
- année de stage pensée comme une année de formation, ce qui présuppose des ambitions scientifiques en termes de contenus et pas uniquement un « affichage » horaire de thématiques génériques ;
- du temps et des moyens dans les INSPÉ pour la formation et l'accompagnement.

C'est à ce prix, et en revalorisant les salaires, qu'on pourra espérer attirer davantage de candidat·es vers les métiers de l'enseignement. ■

PLF 2024 : UN SOUS-INVESTISSEMENT CULPABILISATEUR

En 2024, la politique de l'offre qui réduit les impôts notamment des plus riches et des multinationales se poursuit et conduit le gouvernement à baisser de 4,2 milliards d'euros (Mds€) les dépenses de l'État (- 1 %). Ainsi le budget de la Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (Mires) ne progresserait que de 1,1 Md€ (+ 3,6 %) entre le projet de loi de finances (PLF) 2024 et la loi de finances initiale (LFI) 2023, dont 500 millions d'euros (M€) pour revaloriser les bourses étudiantes et augmenter le nombre de leurs bénéficiaires.

Le gouvernement prévoit donc de n'augmenter le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire (P150) et des organismes de recherche (P172) que de 500 M€ au plus pour, d'une part, assurer la trajectoire budgétaire de la LPR de + 500 M€ et, d'autre part, permettre la croissance des salaires, notamment sous l'effet de la revalorisation de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 estimée à 330 M€ sur le périmètre de la Mires.

C'est donc dans leurs fonds de roulement que l'ensemble des établissements devraient puiser dans un premier temps 230 M€, et dans un second temps, pour faire face à toutes les autres dépenses :

- les autres mesures salariales des opérateurs du P150 sont estimées à 190 M€ ;
- les annonces concernant l'accompagnement de la mise en place de la 3^e année du BUT et la création de nouvelles filières : 15 M€ ;
- la prolongation des contrats doctoraux : 15 M€ ;
- la nouvelle enveloppe du dialogue stratégique de gestion pourrait être de plus de 50 M€.

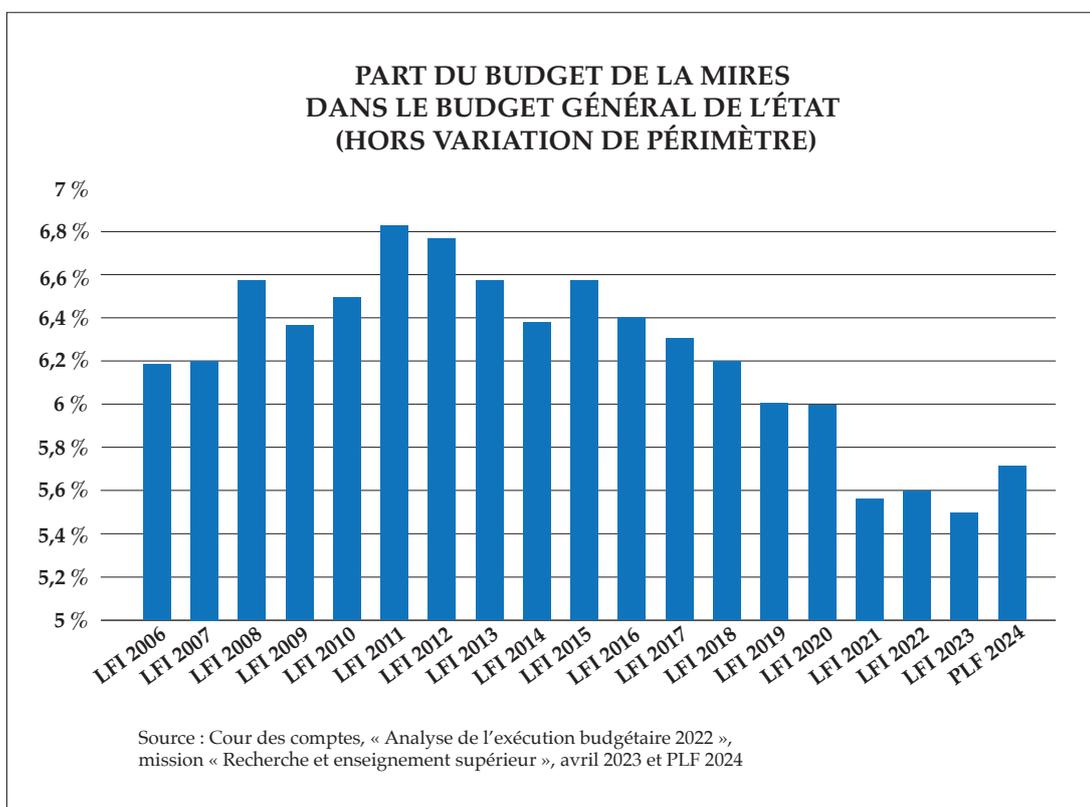
Il manque donc au minimum 500 M€, et cela sans prendre en compte nos revendications.

Car ce qui est attendu pour investir dans la recherche et l'enseignement supérieur est d'une tout autre ampleur :

- avec une inflation en 2023 de 4,9 %, le PLF 2024 devrait prévoir une augmentation du budget de la Mires par rapport à la LFI 2023 de 1,5 Md€, afin notamment de permettre l'augmentation du point d'indice en 2024 ;
- les inégalités historiques et la croissance du nombre d'étudiant-es

(+ 20 % en dix ans) variable entre établissements a conduit à des différences de taux d'encadrement qui varient du simple au double, et à des subventions pour charges de service public (SCSP) par étudiant-e qui varient du simple au triple. Ce n'est plus acceptable ! Dans un premier temps, pour réduire de moitié ces inégalités, nous revendiquons un plan de recrutement de 12 000 agent-es titulaires, pour moitié enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses, et pour moitié personnels Biatss (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé). C'est possible, puisqu'en 2022, le plafond d'emplois exécuté de la Mires était inférieur de 13 543 équivalents temps plein travaillé (ETPT) au plafond d'emplois affecté en LFI. Cela représente un investissement de 1,2 Md€.

Si nous ajoutons à ces deux revendications les 500 M€ de la LPR, les 500 M€ des bourses, les 520 M€ de mesures salariales et les 30 M€ de mesures en faveur des BUT et des doctorant-es, c'est une marche de 4,250 Mds€ qui est attendue, soit une progression de 14 % du budget ou une réorientation de 60 % du crédit d'impôt recherche (CIR) vers l'ESR public*. Pour le CAC 40, cela représente 5,3 % des 80 Mds€ des dividendes et des rachats d'action versés en 2022 aux actionnaires (encore en progression en France de 10,3 % en 2023 par rapport à 2022). L'austérité n'est pas pour tout le monde ! ■



* « Redistribution, innovation, lutte contre le changement climatique : trois enjeux fiscaux majeurs en sortie de crise sanitaire », rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), Cour des comptes, février 2022.

**Syndicat national de l'enseignement supérieur –
Fédération syndicale unitaire
78, rue du Faubourg-Saint-Denis
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10
WWW.SNESUP.FR**

SUIVEZ-NOUS SUR :



WWW.TWITTER.COM/SNESUPFSU



WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU

SNESUP FSU